

Sebourg, le 16 mai 2024

Le Maire de la Commune de SEBOURG,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et autoroutes,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures pour sécuriser et faciliter la 4^{ème} Course de caisses à savon qui se déroulera le samedi 25 mai 2024,

ARRETE :

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur les parkings Samuel Paty, de la Mairie, de l'Eglise et de la salle polyvalente (haut et bas) : du vendredi 24 mai 2024 à 18h00 jusqu'au samedi 25 mai 2024 à 21h00.

Article 2 : Le Samedi 25 mai 2024, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits de 6h00 à 21h00 dans les rues Samuel Paty, des Anciens Combattants, des Censes d'en Haut, de l'Ecole, des Bourgeois, du Moulin (du n°1 jusqu'à l'intersection avec la rue des Noyers prolongée) ; Places de la Mairie et de l'Eglise.

Article 3 : Les différentes déviations seront mises en place vers les rues adjacentes. Elles seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux règlementaires.

Article 4 : Les dispositions édictées au présent arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant du Centre Principal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes ;
- Monsieur le Directeur de Kéolis à Saint Saulve ;
- Monsieur Didier LENNE, président de l'association "Sebourg en fêtes".

Publié sur le site Internet
le 17.05.2024



Le Maire de Sebourg,
Bruno CELLIER